

SÉANCE DU 30 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit et le trente mars à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Madame Josiane BALDINI, Maire.

Présents : Josiane BALDINI – Alain BILLET – Annie BILLET – Claude CHENOT – Joël FLACHAT – Corinne FRANC – Jean-Claude GARDE – Jean-Gérard MERLE – Chantal PIGNARD-BOURGEY – Jean-Baptiste MERLE – Marie-Thérèse RAJOT – Sébastien SASSOLAS – Marie-Claude THEVENET – Marie-Thérèse THEVENET

Excusé : Vincent VERNIN

Absent : /

Secrétaire de séance : Annie BILLET

Après lecture du compte-rendu de la dernière réunion, aucune remarque n'ayant été formulée, son contenu est accepté à l'unanimité.

1° ATTRIBUTION DE COMPENSATION EN SECTION INVESTISSEMENT

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts modifié par l'article 163 de la loi n° 2015-1785 du 29/12/2015 de finances pour 2015 et par l'article 81 de la Loi de finances rectificative de 2016 ;

La législation autorise désormais les communes et les EPCI à imputer une partie du montant de l'attribution de compensation en section d'investissement.

Considérant l'intérêt de comptabiliser sur la section d'investissement la charge d'investissement transférée et retenue sur l'attribution de compensation de chaque commune qui devrait contribuer à préserver le ratio d'épargne de gestion et le ratio d'épargne brute des budgets communaux, mais aussi son ratio de capacité de désendettement (calculé à partir de l'épargne brute dégagée annuellement par la commune) ;

Considérant que cette imputation doit être décidée dans le cadre de la révision libre du montant de l'attribution de compensation (prévue au 1° bis du V de l'article 1609 nonies C du CGI) ;

Considérant que l'adoption du principe d'imputation des attributions de compensation en investissement nécessite donc des délibérations concordantes du conseil communautaire (à la majorité des deux tiers) et des conseils municipaux des communes membres intéressées ;

Madame le Maire propose au conseil municipal d'adopter le principe de création d'une attribution de compensation dite d'investissement, imputée en section d'investissement en 2018.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve la création d'une attribution de compensation d'investissement en 2018.

2° VOTE DU TAUX DES TAXES COMMUNALES 2018

Madame le Maire présente au conseil municipal l'état de notification aux taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018, qui est adressé à la commune par l'administration fiscale.

L'assemblée, après s'être fait rappeler les bases d'imposition prévisionnelles pour 2018, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'augmenter de 1 % le taux de la **taxe d'habitation** qui passe **de 5,23 % à 5,28 %** pour un produit fiscal attendu de **38 697 €**,

- d'augmenter de 1% le taux de la **taxe foncière** qui passe de **11,02 %** à **11,13 %** pour un produit fiscal attendu de **48 816 €**,
 - d'augmenter le taux de la **taxe foncière sur les propriétés non bâties** qui passe de **42,59 %** à **43,02 %** pour un produit fiscal attendu de **33 857 €**.
- Le produit résultant des taux fixés sur les bases d'impositions notifiées s'élève à **121 370 €**.

Monsieur Joël FLACHAT intègre la séance.

3° VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire rappelle les sommes allouées les années précédentes. Une discussion est ouverte sur les montants à proposer. Un vote à mains levées est réalisé :

ADMR	80 €
Amicale des Pompiers	50 €
ADAPEI	80 €
ESAT	40 €
Club des Anciens	60 €
Tennis Club	60 €
Sou des Ecoles	170 €
FNACA	40 €

POUR : 13 - CONTRE : 0 - ABST : 0

Monsieur GARDE ne prend pas part au vote suivant :

Comité des Fêtes	450 €
------------------	-------

POUR : 12 - CONTRE : 0 - ABST : 1

Madame le Maire est autorisée à verser les sommes aux mains desdites associations.

4° VOTE DU TARIF DE VENTE DE FOIN

Madame le Maire signale aux membres du conseil qu'il y a lieu de se prononcer sur les conditions de la vente du foin, dont le prix avait été maintenu à 250 € pour l'année 2017.

Après discussion, le conseil municipal s'entend à l'unanimité pour ne pas revaloriser le prix de vente, et le maintenir à 250 € pour l'année 2018.

5° VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 COMMUNE

Madame le Maire rappelle que **le compte de gestion** constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter le budget primitif 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

-3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

6° VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 COMMUNE

Afin de débattre du **compte administratif 2017**, le conseil municipal élit Monsieur CHENOT Claude Président de la séance. Il présente le compte :

- Excédent d'investissement reporté 2016 :	152 602,07 €
- Excédent de fonctionnement reporté 2016 :	81 980,82 €
- Dépenses de fonctionnement 2017 :	206 214,57 €
- Recettes de fonctionnement 2017 :	264 512,23 €
- Dépenses d'investissement 2017 :	158 734,88 €
- Recettes d'investissement 2017 :	55 492,77 €

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

- Fonctionnement (excédent) 2017 :	58 297,66 €
- Investissement (déficit) 2017 :	- 103 242,11 €

RÉSULTAT DE CLOTURE

- Excédent de fonctionnement 2017 :	140 278,48 €
- Excédent d'investissement 2017 :	49 359,96 €

Conformément au CGCT, Madame le Maire ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil approuve le compte administratif 2017 du budget de la commune.

7° AFFECTATION DU RÉSULTAT 2017 COMMUNE

Après avoir examiné le compte administratif du budget communal de l'exercice 2017, le conseil municipal statuant sur **l'affectation du résultat** de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de.....140 278,48 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

RÉSULTAT DE L'EXERCICE : EXCÉDENT :58 297,66 €

RÉSULTATS ANTÉRIEURS REPORTES : EXCÉDENT :..... 81 980,82 €

RÉSULTAT A AFFECTER (hors restes à réaliser) : 140 278,48 €

BESOIN DE FINANCEMENT :0,00 €

AFFECTATION

Affectation en réserves (article 1068) **80 278,48 €**
Report en fonctionnement (article 002)..... **60 000,00 €**

8° BUDGET PRIMITIF 2018 COMMUNE

Madame le Maire propose au conseil municipal d'approuver le budget primitif 2018 de la commune qui s'équilibre de la manière suivante :

- Section de fonctionnement :

* Total des dépenses : 291 354,60 €

* Total des recettes : 291 354,60 €

- Section investissement :

* Total des dépenses : 177 869,59 €

* Total des recettes : 177 869,59 €

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES				RECETTES			
Chap.	Libellé	Proposition du Maire (en €)	Vote du CM (en €)	Chap.	Libellé	Proposition du Maire (en €)	Vote du CM (en €)
011	Charges à caractère général	53 668,00	53 668,00	002	Excédent antérieur reporté	60 000,00	60 000,00
012	Charges de personnel	99 451,00	99 451,00	013	Atténuation de charges	5 600,00	5 600,00
014	Atténuation de produits	31 900,00	31 900,00	70	Produits de services	7 689,60	7 689,60
022	Dépenses imprévues	19 406,00	19 406,00	73	Impôts et taxes	141 267,00	141 267,00
023	Virement à la section invest.			74	Dotations et participations	68 898,00	68 898,00
042	Dotations amortissement immo	4 275,00	4 275,00	75	Autres produits de gestion courante	7 900,00	7 900,00
65	Autres charges gestion courante	76 960,00	76 960,00	76	Produits de participation		
66	Charges financières	4 800,00	4 800,00	77	Produits exceptionnels		
68	Provision	894,60	894,60				
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		291 354,60	291 354,60	Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		291 354,60	291 354,60

INVESTISSEMENT

DÉPENSES				RECETTES			
Chap.	Libellé	Proposition du Maire (en €)	Vote du CM (en €)	Chap.	Libellé	Proposition du Maire (en €)	Vote du CM (en €)
16	Emprunts et dette assimilés	5 580,00	5 580,00	001	Excédent antérieur reporté	49 359,96	49 359,96
020	Dépenses imprévues investissement	12 000,00	12 000,00	040	Opération d'ordres entre sections	4 275,00	4 275,00
204	Subventions d'équipement versées	125 845,77	125 845,77	10	Dotations fonds divers réservés	91 278,48	91 278,48
21	Immobilisation Corporelles	34 443,82	34 443,82	13	Subventions d'investissement	32 956,15	32 956,15

Total des dépenses d'investissement de l'exercice	177 869,59	177 869,59	Total des recettes d'investissement de l'exercice	177 869,59	177 869,59
--	------------	------------	--	------------	------------

Les membres du conseil municipal approuvent le budget primitif 2018 et autorisent Madame le Maire à prendre toutes mesures et signer tous documents pour l'exécution de la présente délibération.

9° VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 ASSAINISSEMENT

Madame le Maire rappelle que **le compte de gestion** constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter le budget primitif 2017 du budget assainissement et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différents sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion du budget assainissement dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

10° VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ASSAINISSEMENT

Afin de débattre du **compte administratif 2017 du budget assainissement**, le conseil municipal élit Monsieur CHENOT Claude Président de la séance. Il présente le compte :

- Excédent d'investissement reporté 2016 :	57 202,30 €
- Excédent de fonctionnement reporté 2016 :	68 065,93 €
- Dépenses de fonctionnement 2017 :	27 508,23€
- Recettes de fonctionnement 2017 :	24 171,28 €
- Dépenses d'investissement 2017 :	4 747,40 €
- Recettes d'investissement 2017 :	17 207,00 €

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

- Fonctionnement (déficit) 2017 :	- 3 336,95 €
- Investissement (excédent) 2017 :	12 459,60 €

RÉSULTAT DE CLOTURE

- Excédent de fonctionnement 2017 :	64 728,98 €
- Excédent d'investissement 2017 :	69 661,90 €

Conformément au CGCT, Madame le Maire ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil approuve le compte administratif 2017 du budget assainissement.

11° CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR DIVERS MARCHÉS (TÉLÉPHONIE)

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et plus particulièrement son article 28 ;

Vu le décret du 25 mars 2016 n°2016-360 relatif aux marchés publics ;

Considérant que constituer un groupement de commande avec plusieurs collectivités du territoire permettrait de réaliser des économies d'échelle sur le coût des prestations et sur la charge d'élaboration des consultations ;

Considérant la proposition de Loire Forez agglomération de constituer des groupements de commande pour les marchés suivants :

- Service de télécommunication en matière de téléphonie mobile
- Prestations de rédaction d'actes administratifs
- Fourniture d'électricité pour les puissances supérieures à 36 kVa
- Fourniture de granulés bois

Considérant les besoins de la commune en matière de téléphonie ;

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la constitution d'un groupement de commande avec Loire Forez agglomération et certaines communes du territoire pour la passation de marchés de téléphonie,
- valider la convention cadre afférente proposée et en autoriser la signature par Madame le Maire ;
- désigner un représentant pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) de ce groupement de commande.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité :

- approuve la constitution d'un groupement de commande avec Loire Forez agglomération et certaines communes du territoire pour la passation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière d'assurance et de marchés de téléphonie ;
- valide la convention cadre afférente et en autoriser la signature par Madame le Maire ;
- désigne Madame BALDINI pour siéger à la CAO de ce groupement de commande.

12° DEVIS VIAL POUR LA FOURNITURE DE GRAVIERS

Madame le Maire soumet aux membres du conseil un devis des carrières VIAL pour fourniture de graviers livrés en semi pour l'entretien de nos chemins ruraux, s'élevant à 1.051,20 € TTC.

Après s'être fait présenter le devis, le conseil municipal à l'unanimité approuve le devis et autorise Madame le Maire à le valider.

13° DÉCISION CONCERNANT L'ACCES AU PROJET DE LOTISSEMENT DE LA SAS IMMODEL

Madame le Maire soumet aux membres du conseil la requête de Monsieur Stéphane DELLUEGUE, représentant la SAS IMMODEL dans le cadre du permis d'aménager référencé 042 009 18 M0001 pour un projet de lotissement « le clos de Beauvoir ».

Elle précise que, dans le cadre des pièces nécessaires à l'instruction de son dossier, les services de la CALF lui réclament un justificatif confirmant que l'accès au lotissement est autorisé sur

le bien communal jouxtant cadastré B 43.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la création d'une servitude d'accès au lotissement « le clos de Beauvoir » par la parcelle communale cadastrée B 43 et autorise Madame le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Monsieur Sébastien SASSOLAS intègre la séance.

14° AIDE SOCIALE : OCTROI DU CNAS AUX RETRAITÉS

Madame le Maire stipule à l'assemblée que par délibération du conseil municipal du 28 janvier 1994, il avait été décidé l'adhésion au fonds d'action sociale du Comité National d'Action Sociale (CNAS) au profit du personnel, réglée par versement d'une subvention annuelle calculée sur la masse salariale.

Elle précise que cette cotisation porte tant sur les actifs que sur les retraités, et demande aux membres du conseil de se prononcer sur le maintien de cet avantage aux retraités de la collectivité.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal refuse le maintien de l'aide sociale du CNAS aux retraités de la collectivité, et autorise Madame le Maire à signer tous documents utiles à effet au 31 décembre 2017.

15° RENOUVELLEMENT DE LA TONDEUSE

Madame le Maire souhaite que le conseil se prononce sur divers devis sollicités :

• tractée :	ROCHE	570 €
	FEURS MOTOCULTURE	610 €
	FEURS MOTOCULTURE	857 €
• autoportée :	ALBRIEUX	3.520 €
	FEURS MOTOCULTURE	1.315 €
	FEURS MOTOCULTURE	1.140 €

Devant la complexité à comparer les caractéristiques de chacune, Monsieur Jean Gérard MERLE sollicitera des explications auprès des vendeurs.

16° CHOIX DU PRODUIT POUR ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Après discussion, le conseil municipal opte à l'unanimité pour un désherbage manuel, sans achat de produit désherbant.

17° QUESTIONS DIVERSES

- **Reprise du Chemin de Ribot** : Claude CHENOT se charge de rencontrer les riverains. En l'absence de réponse du géomètre PADEL, Madame BALDINI va solliciter un autre devis.
- Organisation de la **course cycliste du 1^{er} avril**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.